

“A”



COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS
NOUVEAU-BRUNSWICK
NEW BRUNSWICK
ENERGY & UTILITIES BOARD

Commission de services régionaux Péninsule acadienne

DEMANDE D'APPROBATION DE TARIFS, TRAJETS ET HORAIRES

AVIS

La Commission de services régionaux Péninsule acadienne (CSRPA) a déposé une demande auprès de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (Commission) visant l'exploitation d'un service régulier d'autobus public à partir de Caraquet jusqu'à Shippagan et le retour avec le droit de prendre et de descendre des passagers. La CSRPA demande également à la Commission d'approuver un tarif de zéro dollar pour les passagers pendant la durée de son projet pilote.

La Commission a accordé à la CSRPA un permis d'autobus publics le 7 mars 2023, moment auquel la Commission a déterminé qu'une audience pour prendre en considération les tarifs, les trajets et les horaires aurait lieu.

La demande susmentionnée et les documents à l'appui peuvent être consultés sur le site Web de la Commission à l'adresse www.cespnb.ca sous l'instance n° 546.

La Commission a initialement fixé une date d'audience au mardi 23 mai pour cette instance. Il est nécessaire de reporter la date d'audience. La Commission fixe maintenant la date d'audience de cette instance au **lundi 29 mai 2023, à compter de 13 h 30**, par vidéoconférence. Les parties intéressées peuvent y assister et présenter des observations sur la demande. Des lignes directrices pour la vidéoconférence seront fournies à toutes les parties avant l'audience.

Les parties qui comptent intervenir doivent s'inscrire en visitant le site Web de la Commission à www.cespnb.ca sous la rubrique Règles de procédure et remplir le formulaire « Demande de statut d'intervenant ». Le formulaire doit être rempli et déposé auprès de la Commission au plus tard le vendredi 19 mai 2023, à l'adresse general@cespnb.ca. Les parties doivent indiquer la langue officielle dans laquelle elles souhaitent être entendues.